



HAL
open science

” Eugène Chassaing : un notable radical en
Livradois-Forez ”

Jean-Etienne Dubois

► To cite this version:

Jean-Etienne Dubois. ” Eugène Chassaing : un notable radical en Livradois-Forez ”. Chroniques Historiques du Livradois-Forez, 2005, pp.7-17. halshs-00669440


HAL Id: halshs-00669440

<https://shs.hal.science/halshs-00669440>

Submitted on 13 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Informations sur le(s) auteur(s)	
Prénom et NOM de l'auteur	Jean-Etienne DUBOIS
Laboratoire	 Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »
Affiliation CHEC	Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 1001, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », CHEC, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand
Discipline	Sciences de l'Homme et Société/Histoire
Informations sur le dépôt	
Titre Sous-titre du texte	« Eugène Chassaing : un notable radical en Livradois-Forez »
Publié dans	<i>Chroniques Historiques du Livradois-Forez</i> (bulletin annuel du GRAHLF, Groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez)
Lieu, éditeur, volume, n°, date, pagination	Bulletin annuel n°27, 2005, pp.7-17
Résumé en français	Cet article présente le parcours politique d'un parlementaire radical du Puy-de-Dôme, Eugène Chassaing, et s'interroge sur les raisons locales de son ancrage et de sa longévité politiques dans le premier Xxe siècle.
Mots-clés	Histoire politique ; Eugène Chassaing ; radicalisme ; 20 ^e siècle ; Puy-de-Dôme ; Livradois-Forez ; Ambert ; Troisième République ; notable ; notabilité

EUGENE CHASSAING :

UN NOTABLE RADICAL EN LIVRADOIS-FOREZ

Député ou sénateur de la circonscription d'Ambert de 1909 à 1956, inamovible conseiller général de St-Anthème pendant plus de 50 ans et président du Conseil général pendant 20 ans, Eugène Chassaing fut un des principaux notables politiques du département sous deux Républiques, la Troisième et la Quatrième, bien que son nom soit un peu oublié aujourd'hui.

Il incarne, par son parcours, l'exemple parfait du notable radical de la Troisième République : ancrage local primordial avec un souci constant de rendre service à ses électeurs et de défendre les intérêts de sa circonscription. Cet ancrage local est la condition fondamentale d'une longévité politique exceptionnelle.

C'est en s'appuyant sur des travaux plus larges sur les parlementaires du Puy-de-Dôme(1) que nous nous proposons ici de retracer le parcours politique d'Eugène Chassaing.

UN HOMME DU « PAYS »

Eugène Chassaing naît à Brousse, dans le Livradois, le 7 juillet 1876. Son père, issu, de même que sa mère, d'une famille de cultivateurs, est aubergiste dans le village(2). Il débute sa scolarité à l'école communale de Brousse, puis intègre le collège religieux St-Pierre de Courpière. Grâce à une bourse d'études, il accède au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand où il est reçu bachelier en 1895. Il s'inscrit par la suite à la faculté de médecine de la ville et y est reçu interne des Hôpitaux. Mais la faculté de médecine de Clermont-Ferrand ne délivrant pas de doctorat, il termine ses études à Paris, où il se spécialise en physique biologique et passe sa thèse en 1901. La même année, il passe le concours de médecin sanitaire de la Compagnie des Messageries Maritimes. Mais en l'attente d'un poste vacant à bord d'un navire, il accepte de remplacer le docteur Blancheton à St-Anthème, pendant les périodes de vacances de ce dernier. Pour s'acquitter de son engagement envers la Compagnie des Messageries Maritimes, il effectue un voyage en Asie dit « Anvers - Extrême Orient »(3). A son retour, il se réinstalle à St-Anthème et ouvre parallèlement un cabinet de consultation à Ambert.

Le docteur Blancheton est également maire de St-Anthème et il fait entrer E. Chassaing au conseil municipal de la ville où il demeure 4 ans, de mai 1904 à mai 1908, comme adjoint au maire. C'est son premier mandat politique, et il n'a que 28 ans.

UNE REUSSITE POLITIQUE PRECOCE

Un an après la fin de son mandat municipal, E. Chassaing réussit l'inattendu : il se fait élire député radical-socialiste d'Ambert à l'élection partielle du 7 mars 1909, à l'âge de 33 ans.

Les raisons de ce succès sont multiples. Il faut tout d'abord rappeler l'évolution politique de la circonscription d'Ambert : bonapartiste sous le Second Empire, la circonscription est emportée comme beaucoup d'autres par la vague républicaine de 1876. Son représentant est alors, et jusqu'en 1885, Adolphe Costes. Aux élections de 1889, son petit-neveu, Adrien Farjon, lui succède à la Chambre des députés. Ces deux hommes sont des républicains gouvernementaux, modérés et libéraux. En 1902, A. Farjon, qui avait déjà perdu beaucoup de voix entre sa réélection de 1893 et celle de 1898, est battu au 1^{er} tour des élections législatives par le maire et conseiller général radical d'Arlanc, le docteur Jean-Pierre Sabaterie. Le docteur Sabaterie se fait réélire en 1906 au 1^{er} tour face, entre autres, au 1^{er} adjoint et conseiller général d'Ambert Georges Courtial. En 1909, J-P. Sabaterie devient sénateur, ce qui entraîne une élection législative partielle dont profite E. Chassaing pour se faire élire(4).

Pourtant, J-P. Sabaterie n'avait pas encouragé la candidature d'E. Chassaing pour lui succéder à la Chambre. Le sénateur nouvellement élu avait en effet tenté d'organiser une consultation préalable à l'issue de laquelle un seul candidat républicain devait se présenter à cette élection. Mais E. Chassaing refuse de se soumettre à cette consultation préalable, « prétextant que seul le suffrage universel avait qualité de départager les candidats en présence »(5). E. Chassaing a donc pris le risque de briser l'unité des républicains dans la circonscription ambertoise. Contre toute attente, c'est pourtant lui qui l'emporte facilement au 1^{er} tour avec plus de 3 000 voix d'avance sur son unique adversaire, M. Pellet, pourtant soutenu par J-P. Sabaterie. Cette élection témoigne d'une aspiration plus à gauche de l'électorat dans cette circonscription, qui se traduit par l'élection d'un candidat radical-socialiste face à un candidat radical plus modéré(6).

Le 20 mars 1910, E. Chassaing s'adjoint un second mandat politique en devenant le conseiller général de St-Anthème, après le décès du docteur Blancheton, mandat qu'il conservera jusqu'à son retrait de la vie politique en 1964, excepté sous Vichy. Aux élections législatives générales de 1910, il se fait facilement réélire député de la circonscription face au maire socialiste d'Olliergues, M. Demay(7). Par contre, sa réélection en 1914 s'avère beaucoup plus serrée face à Georges Courtial, devenu maire d'Ambert en 1908 et candidat républicain modéré.

L'élection d'E. Chassaing en 1909, après celle de J-P. Sabaterie en 1902 dans la circonscription d'Ambert, témoigne du passage de la République modérée à la République radicale, qui sort de l'affaire Dreyfus : on assiste à partir de 1898, et pendant toute la Belle-Epoque, à un rajeunissement du personnel parlementaire de la Troisième République, à un renouvellement des générations politiques qui concorde avec une demande plus forte d'avancées sociales de la part des citoyens face à une République qui avait tendance à s'assoupir dans un conservatisme social.

LA GRANDE GUERRE ET SES CONSEQUENCES POLITIQUES

Quand la guerre éclate, E. Chassaing s'engage comme médecin aide-major de deuxième classe. Il est affecté aux trains sanitaires et aux ambulances chirurgicales pendant 20 mois. Ce service lui fait prendre conscience du facteur capital que représente le transport rapide des blessés du front vers l'arrière pour qu'ils puissent bénéficier de soins médicaux de qualité. Fêru d'aviation depuis longtemps, il soumet au ministre de la Santé l'idée de faire évacuer les blessés par avions sanitaires, préalablement aménagés. Le premier essai a lieu à Villacoublay le 22 septembre 1917, E. Chassaing faisant lui-même ce premier essai en prenant une des deux places réservées aux blessés. Mais ces avions ne jouèrent pas de rôle sur le front français pendant la guerre elle-même : c'est au Maroc que quatre appareils furent

équipés et fonctionnèrent pour le transport de blessés. C'est seulement après la guerre, en 1920-21, que des avions sanitaires aménagés ont commencé à équiper l'armée française(8). Ces initiatives valurent à E. Chassaing la Croix de guerre.

A la Chambre des députés, il intervient entre autres pour favoriser l'organisation rationnelle des champs d'aviation sur tout le territoire français, pour faciliter le logement des réfugiés et des rapatriés déracinés par la guerre, et il prend une part active à l'élaboration de la loi sur les pensions(9).

Toutes les élections avaient été reportées, dès 1914, à la fin de la guerre : la France a une armée de citoyens et ne peut pas faire revenir les hommes du front pour qu'ils aillent voter aux échéances prévues. Les élections législatives n'ont donc lieu que le 16 novembre 1919. Mais un changement de la loi électorale a été voté en juillet 1919, qui transforme le mode de scrutin. Avant la guerre, un fort mouvement s'était développé à la Chambre des députés pour l'établissement de la représentation proportionnelle grâce à l'instauration du scrutin de liste départemental à un tour. Les socialistes et les petits partis du centre et de la droite étaient favorables à ce changement pour accroître leurs délégations à la Chambre. Les radicaux de toute tendance, eux, s'y opposaient et voulaient le maintien du scrutin uninominal à deux tours par arrondissement puisque ce système consacrait leur implantation dans le pays par le biais de notables locaux et leur assurait une large surreprésentation à la Chambre. Après les élections législatives de 1914, une majorité théorique se dégageait en faveur du changement de mode de scrutin. Mais la loi de juillet 1919 est une loi de compromis : le scrutin de liste départemental est adopté mais la représentation proportionnelle n'est pas totale puisque si une liste obtient la majorité absolue des suffrages, elle remporte tous les sièges(10). Cette prime à la majorité favorise donc les listes de large rassemblement.

En 1919, trois listes de sept candidats s'affrontent(11) : une liste socialiste SFIO emmenée par Alexandre Varenne, qui a fondé La Montagne en octobre 1919 ; une liste radicale emmenée par le député-maire de Riom et plusieurs fois ministre Etienne Clémentel et sur laquelle figure E. Chassaing ; et une liste de Bloc national, qui se revendique pleinement de l'action du gouvernement Clemenceau, et emmenée par Michel Colombier, un ancien conseiller général. La campagne électorale tourne principalement autour de la peur du « bolchévisme », en regard des événements de Russie. A l'issue de l'élection, la défaite est sévère pour les radicaux : alors que cinq députés sur sept appartenaient à cette mouvance en 1914, ils ne sont plus que deux en 1919 et seul un député sortant parvient à se faire réélire, le député radical-socialiste de la première circonscription de Clermont-Ferrand, Jean-Baptiste Marrou ; le deuxième élu de cette liste étant le maire de Seychalles, Guillaume Huguet. Clémentel et Chassaing subissent pleinement le changement de la loi électorale : leur liste n'obtenant que 33% des suffrages exprimés, seuls deux députés radicaux peuvent être élus et ce ne sont pas ces deux hommes qui obtiennent le plus de voix au sein même de leur liste(12). Par contre, ce nouveau mode de scrutin favorise la liste de Bloc national qui, réalisant le plus gros score, remporte trois sièges, et permet au maire d'Ambert, Georges Courtial, candidat auparavant deux fois malheureux aux élections législatives dans la circonscription d'Ambert, d'accéder enfin à la Chambre des députés grâce à sa présence sur cette liste. Les socialistes, quant à eux, remportent deux sièges, comme les radicaux, et les deux députés socialistes sortants, Alexandre Varenne et Joseph Claussat(13), conservent leur siège(14).

E. Chassaing quitte donc la Chambre des députés en 1919 et ne conserve que son mandat de conseiller général. Mais cette mise à l'écart du Parlement ne dure que quatre ans. Les élections législatives de 1924 se déroulent selon le même mode de scrutin que précédemment. Mais cette fois, la gauche va aller unie au combat. Les socialistes et les radicaux renouent l'alliance électorale traditionnelle qui est la leur depuis les élections de 1902 dans la logique du Bloc des gauches. Depuis le congrès de Tours de décembre 1920 et la création d'un parti communiste français, la SFIO ne peut plus être accusée par les autres partis

et par l'opinion de vouloir faire triompher la révolution bolchévique en France, l'alliance avec les radicaux redevient donc possible. Les radicaux et les socialistes se retrouvent donc dans le Puy-de-Dôme dans une liste unique de Cartel des gauches, composée de trois socialistes (A. Varenne, J. Claussat et A. Paulin) et de quatre radicaux (B. Marrou, G. Huguet, E. Chassaing et J. Reynouard). Six de ces candidats, à l'exception du socialiste Albert Paulin, sont d'anciens députés, dont cinq l'étaient déjà en 1914, parmi lesquels E. Chassaing. C'est donc une liste composée de notables départementaux de la gauche qui va emporter tous les sièges puisqu'en obtenant plus de 62% des suffrages exprimés, elle emporte la totalité des sièges face à une liste de Bloc national, où figurait à nouveau Georges Courtial, et à une liste communiste, qui atteint à peine 2% des voix(15). Après une interruption de plus de quatre ans, E. Chassaing retrouve donc le chemin de la Chambre des députés, et parmi les députés élus avec lui sur la même liste, c'est lui qui s'attachera à défendre les intérêts particuliers du pays d'Ambert, qu'il a déjà représenté pendant dix ans.

UNE NOTABILITE LOCALE ET DEPARTEMENTALE RENFORCEE

E. Chassaing accueille le retour au scrutin d'arrondissement, décidé en 1927 suite à l'échec de la stratégie de Cartel des gauches, avec une grande satisfaction : « le retour au scrutin d'arrondissement – et c'est une des considérations qui ont dicté mon vote – permettra de défendre avec plus de chance de succès la cause des populations rurales un peu négligées et même sacrifiées, parce qu'éparpillées et isolées. Il permettra en particulier – c'est du moins mon espoir – de poursuivre d'accord avec d'autres victimes – et elles sont nombreuses – les mêmes décrets, le redressement du tort matériel et moral qui a été infligé aux habitants de l'arrondissement d'Ambert »(16). Le député parle ici des décrets-lois Poincaré pris pour faire des économies et qui prévoient la suppression de services administratifs et judiciaires, dont la sous-préfecture et le tribunal d'Ambert. On voit bien là le rôle du député tel que le conçoit, ou du moins tel qu'il le présente aux électeurs, E. Chassaing : la défense des intérêts de ses électeurs. Au cours de cette élection, les considérations de politique nationale n'arrivent que dans un deuxième temps. C'est une constante du parti radical-socialiste de n'imposer à ses candidats qu'un programme national très souple pour permettre à ces candidats, qui sont souvent des notables, d'adapter leur discours au plus près des attentes de leurs électeurs(17).

Lors de ces élections de 1928, E. Chassaing se retrouve de nouveau opposé au maire d'Ambert Georges Courtial, candidat de centre droit. Il affronte également un candidat socialiste de dernière minute, Emile Courty(18), et un candidat communiste, Joseph Chassaing, dont le choix par le parti semble être dû à son homonymie avec le député sortant(19). Eugène Chassaing, arrivé premier à l'issue du 1^{er} tour, l'emporte au 2nd tour face à Georges Courtial avec 53,5% des suffrages exprimés(20). Ce succès montre bien la confiance que les électeurs de la circonscription d'Ambert témoignent à E. Chassaing pour les représenter à la Chambre des députés après l'avoir déjà élu trois fois avant guerre et une fois dans le cadre du scrutin de liste en 1924. Cette élection de 1928 fait également d'E. Chassaing, avec A. Varenne, le député du département à la carrière la plus longue. Cette notabilité va lui permettre d'accéder au Sénat après le décès du docteur Sabaterie en avril 1930. Il l'emporte très largement au 1^{er} tour face à un candidat socialiste et un candidat de la droite républicaine(21). Réélu à ce poste en 1935, E. Chassaing termine sa carrière de parlementaire sous la Troisième République au Sénat. Le prestige du mandat sénatorial, ainsi que sa présence au sein du Conseil général depuis 1910, vont lui permettre de prendre la présidence de cette assemblée départementale en 1935, après le retrait d'E. Clémentel, qui occupait ce poste depuis 1911. Il conserve cette présidence jusqu'en 1940(22). E. Chassaing est donc, en 1935, un des hommes politiques du département parmi les plus importants.

Cette notabilité se voit par contraste quand on étudie sa succession à la Chambre dans la circonscription d'Ambert. En 1928, E. Chassaing obtient dès le 1^{er} tour 49% des voix, grâce en partie, il est vrai, à une quasi-absence de campagne du candidat socialiste, qui n'a posé sa candidature que dix jours avant le vote. Son successeur radical-socialiste lors de l'élection partielle du 25 janvier et 1^{er} février 1931, Pierre Génébrier, ancien préfet, n'obtient que 31% des suffrages exprimés, ne devançant que légèrement le candidat socialiste qui réalise 23,5% des voix, ce qui est le plus gros score atteint par un candidat socialiste dans cette circonscription pendant tout l'entre-deux-guerres. Ce score de 31%, qui sera encore celui de Pierre Génébrier au 1^{er} tour des élections de 1932 et celui de Claudius Penel, candidat radical-socialiste, au 1^{er} tour des élections de 1936, rejoint celui obtenu par l'ensemble de la liste radicale lors des élections de 1919 : ce chiffre semble être globalement celui du poids politique réel du radicalisme dans cette circonscription pendant l'entre-deux-guerres. On voit bien alors le poids de la notabilité d'E. Chassaing dans cette circonscription puisqu'il ralliait sur sa candidature un nombre de voix beaucoup plus élevé que celui des seuls sympathisants du radical-socialisme.

D'ailleurs, si Pierre Génébrier parvient à se faire élire en 1931 au 2nd tour face à Georges Courtial, il se fera en revanche devancer l'année suivante au 2nd tour par Raymond Lachal, adjoint au maire d'Ambert, candidat de la droite à la place de Georges Courtial. L'élection de R. Lachal révèle deux phénomènes : le penchant de cette circonscription pour des positions politiques très modérées voire conservatrices, qu'E. Chassaing savait compenser par une défense assidue des intérêts de ses électeurs ; et le rejet personnel dont semblait souffrir Georges Courtial en dehors des cantons d'Ambert et d'Arlanc, où il arrivait toujours en tête, puisqu'il perd en 1931 face au même candidat contre lequel R. Lachal va l'emporter en 1932, alors que ce dernier, employé de Caisse d'Epargne, bénéficie d'une notabilité bien moindre que le maire d'Ambert, qui possède de surcroît une étude d'avoué dans le civil(23).

Traduisant le malaise politique du radicalisme à partir de 1932, E. Chassaing louvoie politiquement entre la droite et la gauche puisqu'il n'hésite pas à accepter le soutien de R. Lachal lors des élections sénatoriales de 1935(24), alors qu'il soutiendra ardemment C. Penel lors des élections législatives de 1936 face au même R. Lachal(25). En 1936, il semble en effet avoir choisi de soutenir activement la dynamique d'union de la gauche du Front populaire : le 14 juin 1936, il défile en tête de la manifestation de Clermont-Ferrand(26) pour fêter la victoire du Front populaire, en compagnie de tous les députés de gauche du Puy-de-Dôme élus ou réélus au printemps 1936 (A. Paulin, H. Andraud, A. Villedieu, E. Laroche, E. Massé, A. Mabrut). Et c'est lui qui a lu, à la fin de la manifestation, une déclaration du Comité National de Front populaire, ainsi que le serment du Front populaire(27), signe de sa prééminence sur la scène politique départementale et de son soutien actif à la dynamique de Front populaire.

DE LA TROISIEME A LA QUATRIEME REPUBLIQUE

Alors qu'E. Chassaing semble installé pour longtemps sur le devant de la scène politique départementale, la Seconde guerre mondiale vient bouleverser la donne politique du pays. Après la débâcle militaire et la nomination de Philippe Pétain comme président du Conseil, le Parlement est amené à siéger le 10 juillet 1940 à Vichy pour décider d'attribuer ou non les pleins pouvoirs constitutionnels à ce dernier. Seul un parlementaire du Puy-de-Dôme, Adrien Mabrut, prisonnier de guerre en Allemagne, ne participe pas à ce vote. Parmi les sept autres députés, il y a cinq socialistes, A. Paulin, H. Andraud, A. Coulaudon, A. Villedieu et E. Laroche ; un radical-socialiste, E. Massé ; et un « républicain de gauche » (c'est-à-dire, paradoxalement, un homme de droite), le député d'Ambert, Raymond Lachal. Les quatre

sénateurs du département sont présents également : outre E. Chassaing, figure évidemment Pierre Laval, qui s'était fait élire sénateur dans le département en 1935, ainsi que Jacques Bardoux, la tête pensante de la droite républicaine dans le département, et Albert Buisson, maire et conseiller général radical-socialiste d'Issoire. Parmi ces onze hommes, seul E. Chassaing n'a pas voté pour les pleins pouvoirs à Pétain : il s'est abstenu. Aucun des parlementaires du Puy-de-Dôme ne fait donc partie des 80 parlementaires à avoir voté contre ce projet constitutionnel ce jour-là. Il faut sans doute y voir, outre le sentiment de culpabilité des parlementaires face à la défaite et le recours à un homme providentiel pour redresser le pays, l'influence politique de Pierre Laval, principal artisan de ce vote, dans le département. Parmi les sénateurs radicaux présents lors du vote, E. Chassaing fait partie des 7 qui se sont abstenus, 106 ayant voté « oui », et 14 « non »(28). L'historien Olivier Wieviorka remarque par ailleurs que, chez les radicaux, « l'ancienneté de la carrière élève légèrement la pugnacité des élus, preuve que les anciens manifestent un plus vif attachement à la République que leurs cadets » : E. Chassaing fait partie des 13 parlementaires radicaux, sur 43 présents lors du vote, élus avant 1914, à ne pas voter pour la motion, ce qui représente 30% de refus pour cette catégorie, alors que les taux de résistance tombent à 21% pour les radicaux élus après 1918(29).

Suite à son vote du 10 juillet 1940, E. Chassaing perd la présidence du Conseil général, qui disparaît d'ailleurs en janvier 1941 pour devenir le Conseil d'administration du Puy-de-Dôme, présidé par Albert Buisson. E. Chassaing gardera cependant jusqu'en 1944 son mandat de sénateur, qui ne sert plus à rien, les assemblées ayant été suspendues après le vote du 10 juillet 1940. Pendant toute la durée du conflit, E. Chassaing, trop âgé pour entrer en résistance - il 64 ans en 1940 - se retire à Ambert, où il ne participe plus à la vie politique du pays : une note établie par l'administration en 1942 sur les parlementaires du département signale à son propos : « a voté contre la Révolution nationale en juillet 1940. Ne pas compter sur son concours »(30).

Il est intéressant d'observer le comportement des autres parlementaires du département pendant la période de Vichy. Nous ne reviendrons évidemment pas sur le rôle de Pierre Laval, abondamment traité. Nous pouvons cependant noter qu'un autre parlementaire du département, Raymond Lachal, le député-maire d'Ambert, a joué un rôle de tout premier plan dans le régime de Vichy : il succède le 4 juin 1942 à François Valentin à la présidence de la Légion française des combattants, mouvement créé par l'Etat Français pour unifier le mouvement ancien combattant et aider le régime à imposer ses vues, sorte de courroie de transmission active pour le pouvoir central. L'activisme de R. Lachal ne se démentira pas tout au long de sa présidence à la tête de la Légion, qu'il conservera jusqu'à la chute du régime : de son poste, il « invite les jeunes à partir au STO et réclame la création d'un parti unique. Il accepte surtout les dérives policières du Service d'Ordre Légionnaire (SOL) et s'accommode, quelques soient ses réserves, des turpitudes miliciennes »(31). Xavier Vallat, autre parlementaire séduit par l'Etat Français a expliqué le comportement de R. Lachal par son attachement à Pierre Laval : « les liens puissants que tisse un attachement commun à la terre natale garantissaient le loyalisme du maire d'Ambert à l'égard du maire de Châteldon »(32). R. Lachal peut donc être compté sans conteste parmi les 150 parlementaires qui ont de bout en bout appuyé l'Etat Français, « en militant dans ses organisations, en siégeant dans ses organismes, voire en participant à l'exercice du pouvoir, ce qui permet de les considérer comme pétainistes »(33).

Un autre député du Puy-de-Dôme s'est impliqué, temporairement, dans l'appareil de l'Etat Français : il s'agit du socialiste Albert Paulin, vice-président de la Chambre des députés en 1940. Il plaçait en effet quelque espoir de réforme du pays dans le pouvoir du Maréchal, ce qui l'a amené à accepter de faire partie du Conseil national, formé de parlementaires devant réfléchir sur l'avenir des institutions. Mais il en démissionnera avec cinq autres

parlementaires en janvier 1942 pour marquer son désaccord croissant avec la politique du gouvernement. Il essaiera en vain de prendre contact avec des mouvements de résistance, mais son adhésion première au nouveau régime lui a fermé toutes les portes. Tous les autres députés socialistes du département vont se retirer d'eux-mêmes ou se faire suspendre de leurs mandats locaux à cause de leur position de plus en plus critique vis-à-vis du régime. Parmi eux, A. Coulaudon, le frère du « colonel Gaspard », A. Mabrut, revenu d'Allemagne, H. Andraud et A. Villedieu, se sont activement engagés dans la résistance, de même que les sénateurs J. Bardoux et A. Buisson, revenus de leur acceptation première du régime. Excepté A. Mabrut, prisonnier en Allemagne lors du vote du 10 juillet 1940, tous ces hommes avaient accordé leur confiance au Maréchal mais ce sont fait relever de cette indignité à la Libération par le Jury d'honneur ou par le préfet du Puy-de-Dôme, grâce à l'activité de résistance qu'ils avaient déployée sous l'Occupation(34).

Toujours est-il qu'E. Chassaing sort de la guerre sans jamais avoir collaboré avec le régime, et pouvant même se targuer d'être le seul parlementaire du département à ne pas avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940. Il retrouve évidemment son siège de conseiller général de St-Anthème mais ne retrouve la présidence de cette assemblée qu'en 1949, après l'avoir perdue au profit du socialiste A. Mabrut en 1945. Il conservera cette présidence jusqu'à son retrait définitif de la vie politique en 1964, à l'âge de 88 ans. A cette date, le Conseil général en fait son président honoraire, pour lui marquer sa reconnaissance vis-à-vis de l'activité qu'il y a déployée depuis 1910 comme conseiller général, et pendant 20 ans comme président. Il conservera ce titre jusqu'à sa mort en 1968(35).

Au sortir de la guerre, E. Chassaing retrouve A. Varenne pour se relancer dans les élections législatives dans le cadre du scrutin de liste départemental à la proportionnelle. Les deux hommes se présentent ensemble sur une même liste radicale aux élections d'octobre 1945 et janvier 1946 pour les deux Assemblées constituantes, et en novembre 1946 pour la première Assemblée nationale de la Quatrième République. Leur liste obtient à chaque fois près de 22% des voix, c'est-à-dire plus que la liste socialiste, ce qui montre bien la popularité des deux anciens parlementaires d'avant-guerre, due à leur conduite sous l'Occupation et à leur expérience des affaires parlementaires(36). Si E. Chassaing n'est pas élu en octobre 1945, il l'est en janvier 1946, pour l'élection de la deuxième Assemblée constituante. Il vota d'ailleurs contre le projet de Constitution de la Quatrième République. Réélu avec A. Varenne aux élections de novembre 1946, il prend la tête des listes de Rassemblement des gauches républicaines dans le département, après la mort de ce dernier le 18 février 1947, pour les élections de 1951 et de 1955, où il est à chaque fois le seul élu de la liste. Il décide de ne pas se représenter aux élections de janvier 1956, suite à la dissolution de l'Assemblée par Edgar Faure(37). Avec J. Bardoux, A. Mabrut et A. Varenne, E. Chassaing fait partie des seuls parlementaires d'avant-guerre du département à avoir retrouvé une activité politique nationale.

BILAN D'UNE CARRIERE POLITIQUE NATIONALE ET LOCALE

E. Chassaing a toujours été un parlementaire très actif, intervenant sur des sujets très variés, en plus de ses interventions relevant de la défense des intérêts de sa circonscription. On peut toutefois noter un intérêt constant, tout au long de sa carrière pour quelques thèmes particuliers : l'assistance sociale et l'hygiène ; les questions sociales, surtout concernant les attributions de pensions ; et tout ce qui pouvait toucher à l'aviation. Cependant, il n'a jamais connu de promotion dans le bureau des Commissions parlementaires auxquelles il appartenait ou dans le bureau des différentes assemblées nationales où il a siégé pendant sa longue carrière, ce qui est d'ailleurs surprenant quand on compare son activité parlementaire, très

dense, à celle d'autres parlementaires du département qui ont pu connaître pareilles promotions malgré un travail parlementaire moins important. Par ailleurs, il n'a jamais été appelé à occuper une quelconque fonction gouvernementale. Faut-il y voir un manque d'ambition personnelle ? ou un manque de relations au sein de l'appareil national de son parti ? Nous ne pouvons proposer pour notre part aucun élément de réponse.

Une autre particularité de la carrière politique d'E. Chassaing est son absence d'engagement politique municipal. Excepté entre 1904 et 1908, où il est adjoint au maire de St-Anthème, il n'a jamais brigué aucune municipalité une fois sa notabilité bien établie. Il faut dire que la mairie d'Ambert, qui aurait été la plus intéressante à conquérir pour un homme de l'envergure politique d'E. Chassaing, semblait bien tenue, de 1908 à 1932, par Georges Courtial puisque, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce dernier faisait toujours de meilleurs scores que le député radical lors des élections législatives dans le canton de la ville ainsi que dans celui d'Arlanc(38). Par contre, il semble qu'il aurait pu devenir sans difficulté maire de St-Anthème à la mort du docteur Blancheton puisque ce canton lui accorda sa confiance pendant 50 ans pour le représenter au Conseil général. Mais ce n'est pas le cas : peut-être E. Chassaing jugeait-il simplement l'exercice d'un mandat municipal superflu pour asseoir son implantation locale, ou en trop pour pouvoir se consacrer au mieux à ses autres mandats.

Car s'il est un mandat auquel E. Chassaing semblait tenir par-dessus tout, c'est bien celui de conseiller général. Comme nous l'avons déjà mentionné, il fut membre pendant un demi siècle de cette assemblée, qu'il présida pendant 20 ans. Il reçut pour son activité en son sein la Médaille d'or départementale et communale, décoration à laquelle il tenait apparemment le plus, et qui « rendait un très juste hommage à l'administrateur dévoué et compétent qu'il fut toujours au cours de ses nombreux mandats »(39).

UNE LONGEVITE POLITIQUE EXCEPTIONNELLE

Peu d'hommes politiques peuvent se targuer d'avoir eu une vie politique aussi longue et aussi riche que celle d'Eugène Chassaing. Elu député pour la première fois en 1909, il ne quitte l'Assemblée nationale qu'en janvier 1956. Il aura été élu au total dans les différentes assemblées parlementaires de la Troisième et de la Quatrième Républiques pendant 36 ans. Il n'a connu que deux revers électoraux, en novembre 1919 et en octobre 1945, à chaque fois lors d'un scrutin de liste départemental à la proportionnelle. C'était un homme politique véritablement lié au Livradois-Forez : né à Brousse, dans le Livradois, il est conseiller général de St-Anthème, dans le Forez, pendant 50 ans. Sa défense des intérêts de l'arrondissement d'Ambert à la Chambre des députés puis au Sénat sous la Troisième République, et à l'Assemblée nationale sous la Quatrième République, ainsi que son travail au Conseil général pour développer ces régions rurales, ont fait de lui jusqu'à sa mort, le 1^{er} mars 1968, un des hommes politiques les plus écoutés et respectés de la région ambertoise.

Jean-Etienne Dubois

Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 1001, Centre d'Histoire « Espace et Cultures »

Notes :

- (1) : Sébastien GONCALVES, *Les députés du Puy-de-dôme de 1889 à 1914 : étude d'un personnel politique*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (Clermont II), 1999 ; Jean-Etienne Dubois, *Les députés du Puy-de-Dôme de 1919 à 1942*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (Clermont II), 2004
- (2) : AD (Archives départementales du Puy-de-Dôme), 6 M 56 13, acte de naissance d'E. Chassaing à Brousse, le 9 juillet 1876
- (3) : *La Semaine auvergnate* du 21 avril 1910
- (4) : S. GONCALVES, *op.cit.*, pp.25-29
- (5) : *Ibid.*, p.194
- (6) : *Ibid.*, p.28-29
- (7) : Lors de cette élection, il reçut apparemment une aide précieuse de son père: on peut lire dans *La Semaine auvergnate* du 21 avril 1910 : « Beaucoup ont pu voir le père du nouveau député qui n'avait pas voulu laisser son fils subir tout seul les fatigues d'une campagne rendue plus pénible par la saison ; partout où ils ont passé ensemble, le père a partagé et bien souvent accru les sympathies qui allaient à son fils [...] ».
- (8) : Nous avons trouvé tous ces renseignements sur le rôle du député Chassaing dans la naissance de l'aviation sanitaire dans le compte-rendu de la Conférence faite à la Société Française de Navigation Aérienne le 26 novembre 1923, Editions Roche d'Estrez, 1924. Je tiens à remercier chaleureusement le fils du député, M. Jean-Paul Chassaing, qui nous a transmis ce document.
- (9) : J. JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, Paris, P.U.F., 1960-1993, cf. la biographie consacrée à E. Chassaing
- (10) : Note explicative du ministre de l'Intérieur envoyée à tous les préfets pour leur expliquer le fonctionnement de la nouvelle loi électorale
- (11) : Le département du Puy-de-Dôme conserve avec la nouvelle loi électorale sept députés pour le représenter
- (12) : Le panachage des voix entre différentes listes était autorisé : on ne votait pas pour une liste en bloc mais on pouvait voter pour sept candidats appartenant à des listes différentes, ce qui explique que le nombre de voix obtenues par chaque candidat au sein d'une même liste ne soit pas le même.
- (13) : Alexandre Varenne s'était fait réélire député de la circonscription en 1914, siège qu'il avait conquis une première fois en 1906 mais perdu en 1910 ; Joseph Claussat était depuis 1911 le député de la circonscription de Thiers.
- (14) : Pour une présentation plus complète des élections législatives de 1919, cf. J-E. DUBOIS, *op.cit.*, pp.16 à 20
- (15) : *Ibid.*, pp.20-21, pour les élections législatives de 1924
- (16) : AD, 3 M 4375 : Profession de foi d'E. Chassaing aux élections législatives générales des 22 et 29 avril 1928
- (17) : Cf. Serge BERSTEIN, *Le parti radical*, t.II « Crise du radicalisme », Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1980, p.51
- (18) : cette candidature socialiste de dernière minute dans la circonscription d'Ambert « est la réponse directe à la candidature radicale Pinet » dans la circonscription Riom-Montagne face à Alexandre Varenne : AD, 3 M 4375, Rapport du préfet du Puy-de-Dôme au ministre de l'Intérieur du 12 avril 1928

- (19) : *Ibid.* : « il se peut que quelques bulletins prêtent à confusion, mais les résultats ne peuvent en aucune façon être influencés par cette désignation trop heureuse »
- (20) : J-E. DUBOIS, *op.cit.*, pp.24-25
- (21) : AD, 3 M 5361, Elections sénatoriales en remplacement du docteur Sabaterie
- (22) : R. REYNAUD, *Chronique historique du Conseil général du Puy-de-Dôme*, Presses du Conseil général du Puy-de-Dôme, 1990
- (23) : J-E. DUBOIS, *op.cit.*, pp.102-104
- (24) : *L'Avenir du Plateau Central* du 2 mai 1936
- (25) : Eric PANTHOU, *L'année 1936 dans le Puy-de-Dôme*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (Clermont II), 1993, p.97
- (26) : 25 000 personnes selon la préfecture : cf. AD, 4 M 6692, Rapport du préfet du Puy-de-Dôme au ministre de l'Intérieur du 15 juin 1936
- (27) : *Ibid.*
- (28) : Olivier WIEVIORKA, *Les orphelins de la République. Destinée des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Paris, Le Seuil, coll° « L'Univers historique », 2001, p.122
- (29) : *Ibid.*
- (30) : AD, 3 M 12 842 : Notices sur les élus des élections sénatoriales de 1935 et 1938
- (31) : O. WIEVIORKA, *op.cit.*, p.182
- (32) : Xavier VALLAT, *Le nez de Cléopâtre. Souvenir d'un homme de droite. 1918-1944*, Les Quatre fils Aymon, 1957, p.213, cité par O. WIEVIORKA, *op.cit.*, p.259
- (33) : O. WIEVIORKA, *op.cit.*, p.330
- (34) : Sur le comportement des députés du Puy-de-Dôme pendant l'Occupation, cf. J-E. DUBOIS, *op.cit.*, pp.108-117
- (35) : R. REYNAUD, *op.cit.*
- (36) : Jérôme LEVITSKY, *Alexandre Varenne (1870-1947)*, mémoire de maîtrise, Université Blaise Pascal (Clermont II), 1991, p.127
- (37) : J. SIMON et J. BECARUD (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958*, Paris, La Documentation française, 1994, cf. article sur E. Chassaing
- (38) : Ce constat pourrait laisser supposer une opposition politique entre le fond de vallée, plus à droite, et les zones de montagne, marquées plus à gauche, du moins dans la circonscription d'Ambert. Mais il faudrait approfondir les analyses de résultats électoraux dans ce sens avant de pouvoir l'affirmer, ou l'infirmer.
- (39) : *La Montagne*, du 2 mars 1968, notice nécrologique sur E. Chassaing, décédé le 1^{er} mars 1968